

monde qu'aucune restriction ou limite n'est imposée à cette enquête, et qu'elle ne peut même s'occuper, au moins pour le moment, des omissions qui auraient pu être faites.

Nous devons alors être certains que la commission ne se bornera pas à étudier les témoignages qu'elle recueillera, mais qu'elle pourra d'une manière générale proposer aux lois existantes des amendements qui seront de la plus haute valeur pour la Chambre. Je vois aussi qu'il est fait allusion au progrès que font les études de ligne sur la division est du Chemin de fer Transcontinental National et que l'on a droit de compter que les contrats pour la construction de deux sections importantes, d'une longueur d'environ quatre cents milles, seront prochainement exécutés. Après être allés aux renseignements, j'ai appris aujourd'hui qu'au moment même où notre Chambre siège, on a ouvert des soumissions pour deux sections, l'une de cent cinquante milles, à l'est de Winnipeg, l'autre de cent cinquante milles à l'ouest de Québec, et que des contrats seront à cet effet passés immédiatement.

Il nous plaît de savoir que le rapport de la commission de transport sera bientôt publié, car on peut dire avec assurance que le problème du transport, c'est-à-dire de la distribution des produits agricoles et manufacturiers, parmi ceux dont le besoin se fait le plus sentir, est la clé de toute la situation économique. Si l'on ne peut résoudre ce problème, nos abondantes récoltes et nos industries prospères ne peuvent donner tous les bons résultats que l'on en attend.

La mesure ayant pour objet l'observance plus parfaite du jour du Seigneur devra recevoir la sérieuse considération des honorables sénateurs, quelle que soit la religion à laquelle ils appartiennent. La question est très importante. Elle intéresse au plus haut point toutes nos populations et elle s'applique à chaque foyer en particulier. A mon avis, cependant, le privilège d'un jour de repos sur sept comporte l'obligation de bien se conduire durant les six autres jours. Si nous pouvions allier les deux principes et les rendre universels, une grande partie du vice et de la pauvreté disparaîtrait de la terre.

Bien qu'il soit vrai que l'on ne peut compter que tous les hommes verront leurs convictions religieuses coulées dans le même moule, cette question peut être séparée

Hon. M. McGREGOR.

absolument de la religion, puisque tous les hommes sérieux reconnaissent la nécessité d'un jour de repos sur sept.

Des mécaniciens habiles nous disent que même les machines les plus solides ont besoin de repos, que si elles fonctionnent incessamment elles se brisent plus rapidement que celles qu'on immobilise de temps à autre.

A plus forte raison doit-on donner du repos à l'homme ? Les savants s'accordent à dire que les forces mentales et physiques doivent avoir leurs périodes de relâche.

Conséquemment, puisque la révélation et la nature enseignent les mêmes vérités, nous devons, à mon avis, faire tout en notre pouvoir pour faire bénéficier le plus humble des citoyens d'un jour de repos sur sept.

Nous apprenons aussi que nous serons appelés à prendre en considération, entre autres mesures, des bills ayant pour objet de modifier l'acte des chemins de fer, l'acte concernant la marque des fruits, un acte concernant l'usure, et aussi l'acte des élections fédérales. Tous ces actes seront sans doute étudiés avec soin. Mais je ferai remarquer que je ne m'engage pas à appuyer ces mesures avant qu'elles nous soient soumises. Le seul acte auquel je ferai allusion est celui concernant l'usure. Je ne sais pas jusqu'à quel point le gouvernement sévira contre l'usure. J'ignore aussi jusqu'à quel point je serai sévère sur le sujet. Nous savons que l'ancien testament a condamné l'usurier ; mais, d'autre part, le grand précepteur lui-même a dans une parabole condamné l'homme, qui avait enfoui son talent sous la terre, et lui a demandé pourquoi il n'était pas allé chez les changeurs pour remettre à son créancier le talent avec l'intérêt. A mon avis, ce qu'il importe de connaître c'est le point où doit s'arrêter l'usure ? Ce qui serait considéré dans une partie du pays comme de l'usure ne serait pas considéré ainsi dans une autre partie. L'argent rapporte plus dans l'Ouest que dans l'Est, et je ne vois pas comment on peut faire la distinction quant à l'usure. Je puis avoir deux mille dollars à prêter ; je puis acheter une maison au prix de \$1,000 et prêter l'autre \$1,000 sur hypothèque. Si vous faites une loi qui me défend d'exiger plus de six pour cent pour mon prêt, pourquoi ne me forcez-vous pas à n'exiger que six pour cent pour le loyer de ma maison ? Je puis retirer